

MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Avril 2016 — Marcel Barthe, citoyen
4153, chemin Royal, Saint-Jean d'Orléans, G0A 3W0 — Québec

RÉSUMÉ

Le mémoire ne traite pas de tous les aspects soulevés dans les documents de consultation, mais en couvre plusieurs. Il situe la culture au cœur de notre vie collective et insiste sur son importance cruciale pour notre avenir. Conséquemment, il propose une augmentation significative des budgets accordés au ministère au cours de la prochaine décennie. Il aborde les dimensions reliées à la langue française, à l'immigration, au rôle du MCC dans l'appareil d'état, à ses liens avec les autres ministères de même que ses relations avec les instances locales et régionales, les instances canadiennes et internationales de la francophonie, sans oublier l'importance de faire un grand bond et rapprochement culturel avec nos frères autochtones. Il couvre également l'important secteur des communications, l'implication citoyenne, les diverses formes d'aide et de soutien de l'État à la culture et au virage numérique.

Le document fait 24 recommandations principales (en résumé à la fin) de même que plusieurs recommandations secondaires, au fil du texte.

L'auteur souhaiterait pouvoir être entendu lors de la séance de consultation de la Capitale-Nationale.

L'AUTEUR

J'ai œuvré toute ma vie professionnelle, dans le domaine du journalisme, des communications et des relations publiques. La question culturelle et surtout le volet patrimonial constituent une deuxième passion, celle de mon territoire privé. J'y ai consacré depuis plus de 30 ans beaucoup de temps en dehors de ma carrière et, depuis ma retraite, presque tout mon temps. Que ce soit à titre de propriétaire de maisons patrimoniales (3 à ce jour), de militant du point de vue local et régional (à l'île d'Orléans, entre autres) pour la sauvegarde, la protection ou la promotion du patrimoine bâti et des paysages, d'administrateur bénévole au sein d'organismes culturels et patrimoniaux (administrateur, Manoir Mauvide Genest, président, Fiducie du patrimoine culturel des Augustines) ou de philanthrope (Espace Félix Leclerc), de rédacteur de mémoires lors de consultations législatives ou administratives, de membre d'organismes dédiés à ce secteur (Action Patrimoine, APMAQ, etc.), presque tout mon temps libre gravite autour des questions culturelles et patrimoniales. Je présente ce mémoire à titre personnel.

Introduction :

D'abord, j'aimerais remercier le ministre et le ministère de nous donner l'occasion de formuler notre point de vue quant aux nouvelles orientations possibles du gouvernement du Québec dans le domaine culturel, dans un avenir rapproché. C'est un moment important à saisir pour les citoyens préoccupés par cette question cruciale dans notre vie collective, même si nous avons l'impression parfois, que tous ces efforts de notre part donnent très peu de résultats concrets. Malgré cela, il faut foncer, entretenir l'espoir et participer afin de tenter, ne serait-ce que de façon infime, d'influencer le cours des choses dans nos sociétés démocratiques, en fonction de nos idées et de nos valeurs.

Puis, j'aimerais souligner, avant d'entrer dans le vif du sujet, que je trouve dommage que le processus enclenché amène une certaine iniquité dans le temps octroyé aux citoyens et aux groupes des diverses régions du Québec, dans la préparation de leur mémoire et l'envoi de leurs réflexions au ministère. Dans mon cas, cela n'a pas trop de conséquences, car je dispose d'un peu de temps par ma présence dans la Capitale-Nationale, mais dans le cas de certaines régions (Sherbrooke, Victoriaville, Joliette, Baie-Comeau) et surtout, la métropole, il s'agit d'un agenda extrêmement serré qui pourrait avoir des conséquences sur l'ampleur de la participation de même que sur la profondeur de la réflexion soumise au ministère. Il me semble que la date de réception des mémoires aurait dû être la même pour tous, quitte à allonger le processus un peu. Ce n'est pas tous les ans que l'on procède à une démarche de cette importance (la dernière fois fut en 1992, il y a de cela près d'un quart de siècle !) et il aurait valu la peine, à mon avis, de traiter toutes les régions de façon égale.

Enfin, je souhaiterais que tous les citoyens du Québec puissent être informés (avoir accès au complet) du contenu des mandats spécifiques (patrimoine, la langue et l'audiovisuel) que vous confiez à des spécialistes, je suppose, en toute transparence, car ces trois éléments se situent au cœur de la notion de culture, de notre survivance et de notre épanouissement dans le contexte particulier de notre présence en Amérique du Nord et dans le concert des nations.

Finalement, je procéderai, pour mes idées et réflexions, en suivant la grille de questions proposée par le ministère dans son document de consultation afin de faciliter mon travail, de même que l'analyse des commentaires par vos équipes de professionnels. Toutefois, je ne répondrai pas nécessairement à toutes les questions, dont plusieurs dépassent mon niveau de compétences.

Bonne lecture.

Question 1 – *Que pensez-vous de ces principes ? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d’assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?*

Qui peut être contre la vertu ? Ces six mots résument ma pensée quant aux grands principes énoncés dans le document de consultation. Je partage donc **entièrement** la vision énoncée quant à l’importance de la culture pour l’avenir de notre société et je souscris **complètement** aux dimensions holistiques et englobantes (développement durable, innovations, rayonnement international, etc.) sous-jacentes et présentes dans la formulation de ces principes.

Je ne peux qu’insister encore davantage, dans le contexte particulier du Québec, collectivité à majorité francophone dans un océan anglo-saxon nord-américain et dans le contexte d’une mondialisation accrue et de l’interpénétration des peuples et des cultures, sur l’importance d’une culture forte, rassembleuse, **solidement ancrée** dans le passé tout en étant ouverte sur le monde, innovatrice, moderne et tournée vers l’avenir (les pieds dans le roc et la tête dans les nuages !).

Aussi, de tous les principes énoncés, le **A** (c’est sûrement pour cela que vous l’avez mis en premier), constitue l’assise et l’armature de l’ensemble de votre réflexion subséquente — et de la mienne — !

À mon avis, au Québec encore plus qu’ailleurs, la notion de culture, son importance dans notre vie quotidienne, s’avère une dimension cruciale de notre avenir en tant que peuple et nation (et ce, peu importe le statut constitutionnel) et nous devrions tous, peu importe nos orientations politiques et idéologiques, notre langue maternelle, notre origine ethnique, notre provenance géographique, partager le désir de la renforcer, de la protéger, de la développer et de la voir grandir, et enfin, de la partager avec le plus grand nombre de personnes d’ici et du monde entier. Elle constitue le ferment de notre collectivité, son ciment fédérateur et identitaire, l’outil ultime de sa cohésion sociale et de son désir du vivre ensemble.

De mon point de vue, la culture est tellement importante qu’elle doit se situer au cœur des principales missions de l’État québécois, car d’une certaine façon, elle les englobe toutes. D’une part, une culture forte qui se déploie dans de multiples chants créatifs, historiques et technologiques, engendre des retombées économiques parmi les plus significatives pour notre société. Les industries culturelles dégagent un taux de retombées parmi les plus élevés de tous les secteurs d’activités (voir, par exemple, l’article suivant provenant de Paris : <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140103trib000807739/la-culture-contribue-sept-fois-plus-au-pib-que-l-industrie-automobile.html>.) Une société qui jouit d’une culture forte, assumée, constitue aussi un facteur important de santé individuelle et collective. S’adonner à des activités culturelles nombreuses et variées, y être constamment exposé et en bénéficier, génère un lot infini de bénéfiques psychologiques, moraux et intellectuels, facteurs majeurs d’une population en santé. Et encore et encore... Nous pourrions en discuter longuement. Il m’apparaissait important de vous préciser comment j’interprète vos principes et surtout le **A**, ce qui vous permettra de comprendre ce qui découle, selon moi, de cette vision large de la culture.

Les sept autres grands principes (de **B** à **H**) sont tous très importants et de grande valeur et j'y souscris entièrement. Il devient très difficile, voire impossible, de les hiérarchiser.

Retenez toutefois que, s'il faut le faire, pour moi, après le **A** viennent en rang ex aequo le **B** et le **D**, puis le **E** et le **G**, puis le **C**, le **F** et le **H**.

Mais ce qui est beaucoup plus important pour moi, c'est ce que l'on fait avec ces principes, ce qui en découle concrètement, qu'elles en deviennent les conséquences dans la vie de tous les jours, dans les actions et décisions concrètes de l'État et de l'ensemble des partenaires interpellés. C'est ça qui compte pour moi. Et, malheureusement, c'est souvent dans ce transfert entre les beaux principes encensés par tous et les réalités administratives, budgétaires et de programmation que le bât blesse et que les citoyens et groupes, se retrouvent souvent très déçus.

Autrement dit, il faut que les « bottines » suivent les « babines » comme disait mon grand-père (presque aussi coloré que celui de notre cher Boucar, sachez-le !). *Walk the talk*, comme disent nos amis de langue anglaise !

Aussi, dans les sections qui suivent, j'exposerai mes avenues concrètes de solutions pour que ces grands principes puissent s'ancrer concrètement dans une réalité féconde.

*

Question 2 — *Quelles devraient être les **priorités** de la prochaine décennie pour rencontrer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?*

Afin d'être cohérents avec les principes émis précédemment, avec l'Agenda 21, de même que pour que les « bottines » suivent « les babines », il faut absolument, au cours de la prochaine décennie :

- **A) Mettre** la mission culturelle au centre des missions prioritaires de l'État du Québec (j'y reviendrai plus loin) ;
- **B) Doubler** le budget affecté à la mission culturelle de l'État (les dépenses de programmes du gouvernement du Québec) en le faisant passer de 1 à 2 % minimum. Faire en sorte que cette augmentation soit inscrite législativement et orchestrée afin que cette augmentation soit appliquée de façon proportionnelle d'année en année jusqu'à l'atteinte minimale du 2 % avant la fin de la décennie. Cela devrait être un minimum ;
- **C) Renforcer significativement** par des interventions législatives et réglementaires, la protection et la promotion de la langue française (à l'école et au travail), dans le contexte où les protections actuelles, dans un univers changeant et mondialisé, ne suffisent plus à en assurer la survie et encore moins, l'épanouissement ;
- **D) Appuyer et animer** un virage majeur de réappropriation culturelle de nos frères autochtones, en développant **avec eux**, un vaste programme d'acculturation comprenant l'apprentissage de leurs langues maternelles originelles, la révision objective de leur rôle,

de leur réalité et de leur contribution passée et présente à la société québécoise dans le cadre d'un vaste chantier de révision des programmes d'histoire du Québec et **soutenir** de façon accrue la promotion de leur culture, de leurs produits et de leurs manifestations artistiques. Rendre leurs produits culturels accessibles à toute la population du Québec ;

- **E) Renforcer significativement** les efforts de francisation des immigrants, par l'augmentation des ressources financières et humaines affectées à cette fin, tant à l'école qu'au travail, de même qu'en rendant obligatoire par une Loi (avec de l'aide financière de l'État pendant la durée des formations pour celles et ceux qui les suivent), la fréquentation des cours de français pour les nouveaux arrivants (qui ne connaissent pas ou peu le français à leur arrivée, évidemment). Favoriser avec encore plus d'intensité l'immigration provenant de communautés francophones. Régler, une fois pour toutes, l'épineux dossier de la concordance et reconnaissance des diplômes des professionnels entre la France et le Québec, afin de faciliter l'arrivée de professionnels français de haut niveau (médecins, dentistes, ingénieurs, architectes, etc.) ;
- **F) Accorder une attention prioritaire** (la priorité des priorités du point de vue des programmes du ministère) au patrimoine bâti résidentiel et institutionnel du Québec afin de mettre fin une fois pour toutes à la dilapidation et à la disparition continuelle de ces témoins de notre passé et de notre présence continue sur ce territoire, un véritable trésor national en péril. Mettre en place une série d'interventions législatives, règlementaires, fiscales et administratives — mais surtout, accompagnées de mécanismes de contrôle et de surveillance à priori, plutôt qu'à posteriori — afin de renverser la tendance actuelle qui constitue un scandale sans nom. Chaque semaine, un exemple de plus de démolition d'un bâtiment patrimonial vient nous rappeler notre triste performance dans ce domaine. Il faut que ça cesse et pour de bon. Il n'y a pas de meilleure façon d'illustrer le lien en protection, préservation et réhabilitation du patrimoine et le développement durable. Alors, soyons sérieux pour une fois ! Reconnaître et promouvoir le rôle du patrimoine comme levier de développement économique, culturel et social;

Pourquoi y accorder la priorité des priorités ? Parce qu'une pièce de théâtre non produite, une troupe de théâtre non subventionnée, une exposition non réalisée faute d'argent ou d'appui de l'État, c'est immensément triste, mais ce n'est pas irréversible. Chaque secteur est important et mérite notre attention. Mais un bâtiment patrimonial que l'on rase, que l'on détruit, que l'on fait disparaître, c'est un geste irréversible. Nous ne pourrions revenir en arrière quand des fonds seront disponibles. Le patrimoine bâti, une fois disparu, ça ne se remplace pas. Ne pas prendre soin, ne pas respecter des bâtiments (souvent de très haute qualité du point de vue de la construction) anciens, que nous ont légué nos ancêtres et les générations précédentes, c'est nier notre passé, se couper de nos racines tellement importantes pour notre équilibre présent et futur. C'est pour cela que ce secteur doit constituer le secteur prioritaire dans les préoccupations immédiates du MCC ;

- **G) Négocier** avec le gouvernement fédéral une nouvelle entente quant à la gestion de la culture et des communications sur le territoire québécois (la communication - publicité, relations publiques - et l'industrie des médias sont des industries culturelles) — une espèce d'entente Cullen-Couture (pouvoirs accrus du Québec en termes d'immigration) de la communication et de la culture (accords administratifs, transferts de points d'impôts,

interventions législatives, etc.). Cela m'apparaît vital pour l'épanouissement de notre langue et de notre culture.

- **H) Reconnaître explicitement** les organismes à but non lucratif de sauvegarde du patrimoine, à vocation nationale, régionale ou locale dans la Loi sur le patrimoine culturel et prévoir un appui financier récurrent à ces organismes qui agissent comme animateurs du milieu et lien entre les diverses composantes de la société pour augmenter les synergies et les partenariats.

Tout un programme pour la décennie !

*

Question 3 — *Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?*

- A – (National) **Accorder un statut spécial** au ministère de la Culture et des Communications au sein de l'appareil d'État québécois. Le doter d'une mission transversale inscrite dans la Loi, de façon permanente, afin que ses pouvoirs spéciaux ne fluctuent pas d'un gouvernement à l'autre. Un peu à l'image des super ministères du passé, le MCC devrait devenir un ministère d'État (le seul, en fait, ce qui consacrerait son caractère prioritaire – toujours les « bottines » et les « babines ») qui chapeauterait un comité ministériel à deux niveaux distincts. Le premier niveau, à statut permanent et récurrent, réunirait sous sa coordination, les ministères de l'Éducation, de l'Immigration, le ministère responsable de l'Office de la langue française, le ministère des Relations internationales (s'il existe encore pour un certain temps!) et des Affaires gouvernementales (Canada—Québec et autres provinces), afin de coordonner régulièrement et rigoureusement l'activité gouvernementale dans tous ces volets qui ont une incidence sur la culture. Le deuxième niveau, qui comprendrait en plus des ministères déjà cités dans le premier niveau, les ministères de l'Environnement, du Développement économique, de l'Occupation du territoire et du Tourisme, se réunirait moins fréquemment, mais tout de même régulièrement, afin d'élargir la coordination à d'autres missions de l'État, et ce, toujours sous la responsabilité du MCC (ministère d'État) ;
- B – (National) **Accorder un siège permanent d'office au Secrétariat du Conseil du Trésor** au ministre responsable du MCC ;
- C- (National) **Tansférer au MCC la responsabilité des relations internationales en matière de culture et de langue, si** le ministère des Relations internationales continue à s'étioler et à rétrécir et qu'il ne réussit plus à accomplir sa mission auprès de la communauté internationale ;
- D- (National) **Accorder au MCC plus de pouvoirs** lui permettant de mieux étudier les conséquences sur la culture, le patrimoine et les paysages culturels de l'implantation de projets industriels et même de les bloquer temporairement dans l'attente de la complétion d'études à ce sujet. Ajouter un volet culturel et patrimonial à la démarche

d'évaluation de projets majeurs, soit en greffant cette nouvelle responsabilité au BAPE actuel, soit en créant un organisme parallèle de nature similaire (au BAPE), mais dédié à l'analyse des impacts culturels, patrimoniaux et paysagers lorsque requis ;

- E – (Régional et local) Il faut que s'exerce une extrême prudence quant à la décentralisation et la dévolution de pouvoirs en matière de culture et de patrimoine aux MRC et aux municipalités, surtout les plus petites. À l'exception des très grandes (la métropole, La Capitale et encore !), plusieurs n'ont ni les ressources, ni les outils, **ni la volonté** pour intervenir en culture et surtout en patrimoine. Par exemple, avant de leur confier l'application de plans de conservation de sites patrimoniaux, il faut y réfléchir sérieusement, y mettre de nombreuses conditions et avoir surtout, le personnel d'inspection au MCC pour faire respecter ces conditions. Ainsi, je recommande de **ne pas transférer de responsabilités aux gouvernements inférieurs** (MRC, municipalités, etc.) dans des domaines clés de la culture (surtout le patrimoine, et les paysages culturels et patrimoniaux), avant d'avoir signé des ententes rigoureuses et claires avec ces dernières quant aux objectifs, principes et intentions de cette décentralisation, de même qu'avant d'avoir transféré les ressources financières nécessaires à l'application éclairée de cette nouvelle responsabilité à ces instances. Ce cadre contractuel devra obligatoirement comprendre des mesures claires d'imputabilité, des mesures de performances et de transmission des résultats et de mesures de surveillance et de suivi de l'application des nouveaux pouvoirs ainsi déconcentrés et décentralisés. Aucune décentralisation ne devrait se dérouler avant que ces conditions soient toutes mises en place et des protocoles signés. Enfin, les citoyens des instances locales concernées — et non pas seulement les élus — devraient pouvoir être consultés, par référendum, à ce sujet avant de poser les gestes de transferts envisagés. Une formule s'inspirant de celle de l'ouverture de registres dans la loi de l'aménagement et l'urbanisme pour la tenue de référendums sur des projets d'aménagement devrait être mise en place dans ce contexte, avant toute déconcentration/décentralisation ;
- Généralement (il y a sûrement des exceptions), les CCU (Comités consultatifs d'urbanisme) dans les petites municipalités n'ont ni les ressources ni les compétences pour leur permettre d'accomplir leur travail. En fait, cette structure inefficace ne fait que donner l'impression aux citoyens que quelqu'un s'occupe de ces questions, ce qui permet aux municipalités de faire ce qu'elles veulent en catimini ;
- La préoccupation prioritaire, pour ne pas dire exclusive, des petites municipalités, est d'agrandir leur assiette fiscale. Toujours plus de développement pour avoir toujours plus d'argent. Tout ce qui entrave cette soif inépuisable d'argent, se dresse sur leur chemin et les contrarie. Ainsi, la grandeur des espaces constructibles en zone rurale, la superficie des lots, les zones tampons, les paysages que l'on voudrait protéger et donc y interdire le développement domiciliaire ou immobilier, deviennent des irritants qu'elles travaillent à minimiser, et contrer ;
- De plus, la très grande proximité (pour ne pas dire trop grande) entre les élus de ces petites municipalités et leurs commettants rend extrêmement difficile leur jugement critique, une saine distanciation, leur capacité de prendre des décisions et de faire respecter les règles prescrites et conséquemment, occasionne une multiplication sans fin

de dérogations aux règles pour éviter tensions et conflit personnalisés avec les administrés ;

- Enfin, il me faut souligner la frilosité fréquente des instances supérieures (les ministères, dont le MCC) dans leurs relations avec les élus locaux. Dans le cas de la mise en place des plans de conservation, on ne cesse de consulter les élus locaux, à plusieurs reprises, avant le dépôt des versions finales afin de s'assurer de l'accord de ces derniers en amont, sans mettre les citoyens dans le coup jusqu'à la décision finale (c'est le cas présentement à l'île d'Orléans. Il y a là un accroc important à l'implication et au désir de participation citoyenne.

*

Question 4 — *Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?*

J'ai déjà, en partie, répondu à cette question dans mes réponses à la question 3, mais je pourrais résumer ainsi :

- les ministères de l'Éducation, de l'Immigration, des Relations internationales, des Affaires gouvernementales, des municipalités et de l'occupation du territoire, du tourisme, le ministère responsable de l'Office de la langue française, le ministère responsable des relations avec les nations autochtones, du développement économique, de l'environnement (voir point sur BAPE plus haut).

*

Question 7 — *Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophone, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives) ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?*

Voir ma réponse à la question 12.

*

Question 10 — *Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?*

- Collaboration étroite avec le ministère des Municipalités et l'Occupation du territoire pour renforcer les critères reliés à la culture, au patrimoine et aux paysages culturels dans l'élaboration des schémas d'aménagement ;

- Inscrire les principes de la conservation du patrimoine, de l'archéologie, de l'urbanisme et de la qualité architecturale encore plus fortement dans les lois, règlements et programmes reliés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Rendre plus clairs et rigoureux les critères à respecter dans le cadre de la gestion du territoire par les instances inférieures. En faire la promotion et en souligner davantage les bienfaits et bénéfiques pour l'ensemble du territoire par des campagnes d'information et de sensibilisation des diverses parties prenantes, de même que des programmes de formation pour les ressources humaines des instances qui appliquent et font respecter les décisions d'aménagement du territoire ;
- Hausser l'aide gouvernementale pour la restauration par leurs propriétaires des bâtiments patrimoniaux (classés ou dans l'inventaire) et notamment les granges. Mettre en place une gradation dans l'importance du soutien en fonction de l'importance du bâtiment (qualités intrinsèques, originalités architecturales inhabituelles ou plus rares, représentativité d'une époque ou période, histoire et identité des propriétaires initiaux ou autres occupants, etc.), et de l'environnement dans lequel il se situe (site patrimonial ou non, par ex.) ;
- Cette aide gouvernementale à la restauration de bâtiments anciens pourrait aussi être modulée en fonction des revenus des propriétaires afin de s'assurer que la propriété de résidences patrimoniales appartenant à des familles depuis plusieurs générations puisse être conservée dans la lignée plutôt que vendue à des acheteurs plus fortunés faute de ressources financières pour les entretenir et les restaurer. Tenter d'enrayer la tendance grandissante où ces résidences se retrouvent entre les mains de gens très nantis, les seuls capables d'assumer les coûts d'une restauration de qualité... et encore ;
- Exiger l'engagement d'architectes compétents en patrimoine pour la construction de résidences neuves ou même de bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux dans ou près des sites patrimoniaux déclarés, afin de répondre aux besoins d'efficacité et de production légitimes des propriétaires et agents économiques tout en améliorant et harmonisant le lien visuel et architectural avec l'environnement culturel et patrimonial du bâti ambiant. Un défi de taille j'en conviens, mais qui est réalisable si on l'inscrit dans une démarche où sensibilisation en amont, information, recherche et développement à ce sujet (matériaux, configurations, etc.) et prescriptions réglementaires se conjuguent pour réussir. À cet effet, créer un comité de travail multipartite (sous la supervision du MCC avec d'autres acteurs gouvernementaux à préciser) avec les architectes, spécialistes des divers types de patrimoines et les associations sectorielles ou d'affaires afin de développer une approche commune et consensuelle, de même que des connaissances et modèles de bâtiments et d'interventions qui iront dans ce sens ;
- Créer un avantage fiscal ou financier à engager un architecte pour la construction d'une résidence neuve dans un site patrimonial classé, afin d'encourager les gens à le faire ;
- Demander aux constructeurs de maisons préfabriquées de créer des modèles approuvés par le MCC (pourrait développer une typologie et des modèles acceptables et recommandés en fonction des particularités architecturales et patrimoniales régionales), afin, encore une fois de rechercher une plus grande harmonie entre les maisons patrimoniales et les constructions neuves dans le même environnement bâti. Faire la promotion de ces divers modèles auprès de futurs propriétaires moins fortunés qui

voudraient recourir à ce type de maison même s'ils se construisent dans un lieu patrimonial ;

- Mettre en place des incitatifs fiscaux pour les propriétaires de bâtiments patrimoniaux afin de les aider à réaliser des restaurations de qualité et respectueuses des règles de l'art en cette matière, puisque des bâtiments de cette valeur bien entretenus et restaurés profitent à l'ensemble des citoyens dans le contexte d'un rehaussement majeur de la qualité paysagère du tissu urbain ou rural. À cet effet, je souscris entièrement à une demande maintes fois répétée par plusieurs organismes actifs dans le secteur du patrimoine, dont notamment l'APMAQ (Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec);
- Formation des élus à l'importance du patrimoine et à une gestion responsable de cette dimension sur leurs territoires.

*

Question 11 — *Quel devrait être le rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux ?*

- Quelle drôle de question ? Je suis surpris qu'elle se retrouve dans votre grille, tellement tout cela semble évident. Que l'on soit croyant ou pas, pratiquant ou pas, que l'on soit dans une société de droit, une démocratie, où une saine séparation entre l'Église et l'État existe et est privilégiée par la majorité, que l'on soutienne le principe de la laïcité des institutions publiques, je ne vois aucune contradiction, nul problème, à fortement appuyer l'entretien et la préservation de notre patrimoine religieux. Au contraire, ce patrimoine exceptionnel doit faire l'objet de beaucoup d'attention. Dans de nombreux cas, il s'agit d'un patrimoine exceptionnel, inscrit dans notre histoire et témoin de notre culture. C'est sur l'angle de témoin de notre culture dans son sens large qu'il faut envisager ce dossier. Il ne faut pas s'enfarger avec la notion de « religieux », mais plutôt considérer ce patrimoine avec les mêmes critères objectifs que tous les autres types de patrimoines. Les critères à considérer se résument aux qualités intrinsèques généralement admises par les spécialistes. Les orientations actuelles du MCC et ses efforts depuis quelques années dans le secteur du patrimoine religieux sont parfaitement sur la bonne voie et devraient être poursuivis et encouragés.

*

Question 12 — *Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?*

- Renforcer massivement le rôle et les budgets de Télé-Québec : en faire le fer-de-lance de la diffusion de la culture québécoise ici et à l'étranger. Lui donner la responsabilité et les capacités d'interventions dans les univers numériques et les contenus virtuels. Lui confier la mission, avec le MCC et le secteur privé, de devenir un agent majeur et facilitateur de l'avenir numérique de la culture québécoise ;

- Lui permettre financièrement et législativement de se doter d'un véritable service d'information et de nouvelles régionales, avec salles de nouvelles et équipes de journalistes dans toutes les régions du Québec. Il s'agit là, d'un facteur essentiel pour dynamiser la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec et de « dé-montréaliser » et « dé-métropoliser » la culture et l'information. Il est impérieux d'améliorer fortement l'information et la diffusion de la culture régionale. Si cette démarche nécessite des négociations avec Ottawa (ministère des Communications, Patrimoine Canada, CRTC, etc.), les entreprendre sans délai (voir plus loin) ;
- Une fois cette entreprise (point précédent) réalisée, donner une place importante aux communautés autochtones dans la programmation de Télé-Québec, de même qu'aux communautés ethniques qui rejoignent nos rangs pour devenir membres de la collectivité québécoise ;
- Solidifier les liens organiques entre Télé-Québec et le ministère de l'Éducation afin de moderniser et vivifier les processus d'apprentissage (le tandem audiovisuel et numérique) dans le réseau éducatif et redonner une place importante à **notre** télédiffuseur public dans ce domaine ;
- Apporter un soutien financier aux médias régionaux privés indépendants (ne faisant pas partie de grands groupes privés) ou communautaires, et même de certains médias nationaux non alignés et totalement indépendants, comme Le Devoir, par exemple, afin de leur permettre de survivre, de s'adapter à une révolution numérique et économique en pleine ébullition et de prospérer, au bénéfice de la population par un maintien d'une certaine diversité des sources d'information et de la pluralité des points de vue ;
- Négocier avec le gouvernement fédéral une nouvelle entente quant à la gestion des communications sur le territoire québécois (la communication et l'industrie des médias sont des industries culturelles) — une espèce d'entente Cullen-Couture (pouvoirs accrus du Québec en matière d'immigration) de la communication et de la culture. Il s'agit d'une démarche essentielle si nous voulons respecter concrètement les principes que vous avez énoncés au début et pour que « les bottines » suivent « les babines ».

*

Question 13 – *Quels sont parmi les volets suivants de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?*

- Ils sont tous importants et je n'ai pas de point particulier à souligner à ce sujet, sauf la priorité que j'ai déjà évoquée plus haut pour le patrimoine.

*

Question 15 — *Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?*

- Offrir des déductions fiscales pour les parents d'enfants inscrits à des activités culturelles, comme cela a déjà été institué dans le passé, pour le domaine de l'activité physique.

*

Question 17 — *Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie ?*

- Instaurer un Prix national et des prix régionaux (ou autres mécanismes de reconnaissances semblables) pour souligner, de façon spécifique et dédiée, les **implications bénévoles** exceptionnelles dans le domaine de la Culture (patrimoine) et des Communications (médias, relations publiques, publicité, etc.) ;
- Ajouter une catégorie aux Grands Prix du Québec, un Prix pour la communication autre que le journalisme (déjà le Prix Guy Mauffette) pour, notamment, souligner les contributions exceptionnelles dans le secteur des industries culturelles et de la communication (relations publiques, publicité, etc.) ;

*

Question 18 — *Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?*

- Rien de bien original, mais des interventions qui marchent dans d'autres domaines : des campagnes de sensibilisation (publicités, médias sociaux, etc.), de valorisation pour éduquer les citoyens à ce sujet, leur faire saisir l'importance de préserver le patrimoine, les bénéfices économiques, sociaux et esthétiques (la beauté c'est important !) reliés à un patrimoine en santé ;
- Pas d'autres choix que la perspective à long terme par l'intégration d'une composante additionnelle significative (ou son renforcement) sur le patrimoine matériel et immatériel, sur l'architecture vernaculaire dans les cours d'histoire au secondaire et au collégial, afin d'intéresser et sensibiliser dès la jeunesse, les futurs citoyens à l'importance du patrimoine;
- Être plus sévère à l'endroit des propriétaires qui négligent des bâtiments qui jouissent d'un statut de protection. Cesser le laxisme et faire appliquer les dispositions prévues dans la Loi. En contrepartie, hausser les programmes d'aide et de soutien pour l'entretien et la restauration de leurs bâtiments;

*

Question 19 — *Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?*

- Une très grande importance. Les dimensions ludiques et de plaisir constituent des vecteurs majeurs de sensibilisation et de création d'intérêt pour toute activité humaine. La culture n'y échappe pas. Une raison supplémentaire pour établir un lien encore plus étroit entre le MCC (voir suggestions évoquées précédemment), le ministère de l'Éducation et ses instances responsables du loisir au Québec.

*

Question 21 – *Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?*

- La question est à la fois très intéressante, mais aussi très complexe. Là encore, il n'y a pas de contradiction entre les deux et ces avenues ou approches ne sont ni mutuellement exclusives, ni nécessairement contradictoires ou opposées. Un délicat équilibre doit s'établir entre les interventions étatiques du haut vers le bas (le modèle que je sens que vous définissez comme dominant aujourd'hui), c'est-à-dire centrées sur l'offre selon ce que l'État estime être pertinent et intéressant pour les citoyens et le modèle où dominerait la réponse à la demande citoyenne à cet effet. Il est extrêmement pertinent de recueillir les opinions, les perceptions et les souhaits des divers publics quant à ce qu'ils souhaitent obtenir comme offre culturelle. Toute consultation ou recherche en ce sens ne peut que contribuer à améliorer les connaissances de l'État sur les intérêts prioritaires ou préférés des Québécois en matière de culture. Cette pratique doit être encouragée. La présente consultation sur le renouvellement de la politique culturelle constitue un exemple probant de la pertinence de solliciter le point de vue de la population et de ses diverses composantes. Toutefois, du point de vue de la culture, compte tenu de son importance, une certaine prudence s'impose. L'État ne peut ni ne doit se limiter à satisfaire béatement à la demande. Il a un rôle de leadership à jouer, il doit viser plus haut, faire progresser les choses, niveler par le haut plutôt que par le bas, faire des arbitrages, atteindre des objectifs nobles, qui l'aideront à accomplir des avancées nécessaires et porteuses d'avenir, ce qui exige une certaine distance critique, une capacité et une intention d'exercer des choix stratégiques.

*

Question 22 — *Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?*

Le français doit être un facteur d'union et nous fédérer. C'est cela qui constitue une assise principale, un vecteur majeur de notre différence, et de notre unicité et qui influence les autres dimensions de notre personnalité tant appréciée, même par les anglophones d'ici.

Plusieurs réponses à cette question se retrouvent dans d'autres sections de ce mémoire :

- Renforcement de la Charte de la langue française ;
- Renforcement important de nos efforts de francisation des immigrants (ressources humaines et financières, encadrement législatif) ;
- Intervention majeure et musclée dans l'univers numérique (en français), notamment par l'élargissement du rôle de Télé-Québec ;
- Rapatriement de certains pouvoirs, par une négociation de bonne foi avec le gouvernement du Canada, dans le secteur des communications ;
- Maillage et coopération plus intense entre le MCC et le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, tant pour les questions de formation (cours d'histoire et de patrimoine, formation sur les métiers artisanaux traditionnels, formation des architectes au patrimoine), que de loisirs ;
- Etc.

*

Question 24 — *Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la francophonie ?*

- À mon humble avis, majeur ! Ainsi, la présence et l'implication du Québec à l'UNESCO et à l'OIF doivent être renforcées (autre sujet de négociation avec le gouvernement canadien) ;
- Plus la francophonie canadienne et mondiale sera forte, présente et dynamique, dans l'univers numérique notamment, plus la langue française conservera un statut important dans le monde, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour la culture québécoise ;
- Voir aussi rôle accru conféré à Télé-Québec abordé précédemment pour répondre à cette question.

*

Question 25 — *Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?*

- Votre question me semble ambiguë : il y a la question de la langue et il y a la question des produits culturels, de l'offre, de la création émanant de créateurs issus de communautés autres que la francophone d'origine. Ce sont deux choses distinctes et les questions posées créent une certaine confusion à cet effet ;
- Je ne vois pas trop ce qu'il y a à concilier, car ces deux réalités peuvent coexister côte à côte, car elles ne sont ni antinomiques, ni mutuellement exclusives. Le Québec doit

résolument adopter l'approche de l'interculturalisme dans sa gestion des relations entre les composantes historiques habitant notre territoire depuis longtemps (autochtones, francophones et anglophones) et les diverses collectivités ethnoculturelles plus récentes qui aujourd'hui composent notre tissu social et collectif. Et non pas le multiculturalisme, source de tensions et de conflits, de confusion et d'incompréhension ;

- Il y a **une** langue officielle au Québec. La préservation de la langue française doit demeurer la priorité absolue. Le contexte dans lequel elle se déploie et tente de se maintenir, tant ici en Amérique du Nord et même dans le monde entier, l'exige. Il faut donc conserver, et même si possible, accentuer les mécanismes de protection et de promotion de la langue française (Renforcement de la Loi et de la Charte de la langue) et maintenir et même renforcer les protections (quotas obligatoires dans les radios) actuelles reliées à la diffusion de musique francophone sur les ondes publiques ;
- Cela n'enlève rien, en passant, à l'importance pour les Québécois, comme les autres citoyens, de connaître et d'apprendre d'autres langues et notamment, l'anglais ;
- En même temps, il n'est nullement question d'être contre l'existence — ou de ne pas reconnaître, en parallèle à cette première réalité, des manifestations culturelles privées de toutes sortes qui se manifestent dans d'autres langues. Entre ici la notion de l'intervention privée ou publique. Ce sont deux choses distinctes. L'intervention culturelle privée peut s'exprimer dans d'autres langues que le français et l'État n'a pas à la soutenir. L'offre et la demande interviennent dans ce domaine et le degré d'intérêt ou de fréquentation à l'intention de cette intervention privée consacrera son succès ou son échec ;
- De plus, la production culturelle ou artisanale n'ayant pas d'incidence sur la notion linguistique (peinture, sculpture, par exemple) émanant de communautés non francophones devrait bénéficier du même appui de l'État québécois que celui donné à toute autre composante. Un artiste plasticien québécois d'origine afghane par exemple, doit pouvoir bénéficier des mêmes subventions à partir des mêmes critères objectifs qu'un plasticien de « souche » (pour simplifier mon propos). Pas plus, pas moins.
- De même, le Québec a toujours reconnu la valeur et la contribution de la communauté anglophone à son progrès, à sa qualité et à sa spécificité. Cette communauté jouit de droits minoritaires inégalés et à des institutions de toutes natures et de services publics de premier plan (en santé, en communication, en médias, en éducation, etc.) au cœur de notre communauté, ce dont je suis fier et dont je me réjouis comme citoyen du Québec. Elle jouit de pouvoirs économiques importants au Québec et peut, en plus, s'appuyer facilement et bénéficier d'une l'infrastructure culturelle, linguistique et économique massive de proximité, au Canada et aux États-Unis ;
- Pour toutes ces raisons, il ne m'apparaît pas nécessaire ni approprié de soutenir plus que maintenant de façon spécifique le déploiement de la création québécoise de langue anglaise par des interventions étatiques plus poussées qu'elles ne le sont présentement. Le statu quo serait de bon conseil ici.

*

Question 27 — *Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières nations et aux Inuits ?*

- La relation entre les Québécois francophones et les peuples autochtones est fondamentale et ancrée dans notre ADN collectif (ce n'est pas un jeu de mots) depuis des siècles. De nombreux historiens et autres spécialistes l'ont souligné à plusieurs reprises (voir, récemment, entre autres, le film « L'empreinte »). Nous devons donner un 2^e souffle à cette relation charnière qui participe à la définition même de notre peuple.
- Voir à ce sujet, mes commentaires précédents aux questions 2 et 4 ;

*

Question 29 — *Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et revitalisation des langues ancestrales ?*

- En y mettant des efforts et des ressources pédagogiques et financières (avec le ministère de l'Éducation). Élaboration de programmes de formation, formation des formateurs et enseignants, création ou amélioration de dictionnaires et lexiques, complétion des travaux de translation/adaptation de l'oral à l'écrit dans certains cas, introduction de cours sur langues autochtones dans les milieux scolaires des communautés concernées ;
- Hausser les possibilités d'apprentissage grâce aux techniques modernes et évoluées de l'univers numérique pour minimiser les difficultés de l'éloignement géographique pour certaines communautés.

*

Question 31 — *Comment le gouvernement du Québec, devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie ? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ?*

- Voir réponse à la question 24 ;
- Une participation forte (avec les autres communautés francophones mondiales) à la présence de la langue française et des cultures francophones dans l'univers numérique ;
- Former des coalitions avec d'autres pays et entités francophones afin de poursuivre la protection de la notion d'exception culturelle dans le cadre de traités internationaux.

*

Question 32 — *Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture ?*

- Voir réponses aux questions 24 et 31.

*

Question 33 — *Le Québec devrait-il concentrer au sein d'un seul ministère ou organisme la responsabilité de la promotion et du rayonnement à l'étranger de la culture québécoise ? Si non, quelle forme de concertation devrait être établie entre les divers acteurs gouvernementaux ?*

- Non, si le ministère des Relations internationales continue à exister, dans le contexte de son actuel rétrécissement. Oui, et au MCC s'il perd de plus en plus de plumes ;
- Voir réponses à ce sujet aux questions 3, 4, 24 et 31. Les recommandations quant au statut spécial du MCC s'appliquent tant pour la dimension intérieure qu'internationale.

*

Question 34 — *De quels mécanismes le gouvernement du Québec peut-il se servir pour accroître la cohérence de ses interventions avec celles du gouvernement du Canada et mieux faire entendre son point de vue dans les dossiers qui le concernent ?*

- Voir réponses aux questions 12, 22 et 24

*

Question 35 — *Quel rôle devrait jouer le Québec pour accroître la place de la culture au sein du réseau de la Francophonie ?*

- Voir réponses aux questions (2E, 24 et 31) ;
- Renforcement de l'implication du Québec dans l'UNESCO, et l'OIF ;
- Négociation avec le fédéral pour l'élargissement de la présence du Québec aux tribunes internationales pertinentes dans le domaine de la culture, dans l'esprit du respect des compétences dans la constitution canadienne et le prolongement de la doctrine Gérin-Lajoie ;
- Rapprochements avec la France afin de revenir aux belles années de coopération bilatérale (renversement de la récente décision au sujet des droits de scolarité pour les étudiants français, régler le dossier de la reconnaissance des diplômes professionnels entre la France et le Québec, etc.), intensification des échanges, etc.

*

Question 36 — *Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?*

- Outre les réponses à des questions précédentes et la question de l'augmentation des ressources financières publiques à affecter au dossier culturel, rien de spécifique à ajouter.

*

Question 38 — *Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?*

- Voir réponse 3E.

Question 39 — *Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?*

- Outre ce qui existe déjà et fonctionne bien, trois mesures devraient être envisagées (déjà mentionnées dans les réponses aux questions 10 et 15,) :
 - déductions fiscales (rapports d'impôts) pour les propriétaires de maisons anciennes et bâtiments patrimoniaux qui entreprennent des travaux d'entretien et de restauration de leurs propriétés dans le respect des règles de l'art. Admissibilité des travaux qui débordent du strict cadre de ; la dimension patrimoniale, afin de permettre des interventions à long terme et pour préserver les bâtiments ;
 - Remboursement d'une partie (à déterminer) des assurances pour ces résidences afin de reconnaître les coûts supplémentaires occasionnés pour ses propriétés et permettant la reconstruction en cas de perte totale avec des techniques et matériaux appropriés ;
 - Incitatifs fiscaux pour les parents qui inscrivent leurs enfants à des activités culturelles reconnues.

Résumé des recommandations

1. **Mettre** la mission culturelle au centre des missions prioritaires de l'État du Québec ;
2. **Doubler** le budget affecté à la mission culturelle (les dépenses de programmes du gouvernement du Québec) en le faisant passer de 1 à 2 % minimum, d'ici la fin de la prochaine décennie (2026) ;
3. **Renforcer significativement** la protection et la promotion de la langue française (à l'école et au travail) ;
4. **Renforcer significativement** les efforts de recrutement d'immigrants de langue française et de francisation des immigrants provenant d'autres univers linguistiques ;

5. **Appuyer et animer** un virage majeur de réappropriation culturelle autochtone et de promotion auprès de l'ensemble de la collectivité québécoise de la contribution de nos frères autochtones à notre civilisation ;
6. **Accorder une attention prioritaire** (la priorité des priorités du point de vue des programmes du ministère) au patrimoine bâti résidentiel et institutionnel du Québec afin de mettre fin à la dilapidation et à la disparition de ces témoins de notre présence continue sur ce territoire, un véritable trésor national en péril ;
7. **Négocier** avec le gouvernement fédéral une nouvelle entente quant à la gestion de la culture et des communications sur le territoire québécois ;
8. **Accorder un statut spécial** avec pouvoirs transversaux au ministère de la Culture et des Communications au sein de l'appareil d'État québécois ;
9. **Accorder un siège permanent d'office au Secrétariat du Conseil du Trésor** au ministre responsable du MCC ;
10. **Accorder au MCC plus de pouvoirs** dans la planification urbaine et territoriale et l'aménagement du territoire ;
11. **Ne pas transférer de responsabilités aux gouvernements inférieurs** (MRC, municipalités, etc.) dans des domaines clés de la culture avant d'avoir signé des ententes rigoureuses et claires avec ces dernières quant aux objectifs, principes et intentions de cette décentralisation, de même qu'avant d'avoir transféré les ressources financières nécessaires à l'application éclairée de cette nouvelle responsabilité à ces instances ;
12. **Mettre en place un mécanisme d'ouverture de registre**, afin de permettre aux citoyens d'être consultés par référendum, avant une dévolution de pouvoir en matière culturelle aux instances locales et régionales ;
13. **Hausser l'aide gouvernementale pour la restauration** par leurs propriétaires des bâtiments patrimoniaux (classés ou dans l'inventaire) et notamment les granges.
14. **Mettre en place des incitatifs fiscaux** pour les propriétaires de bâtiments patrimoniaux afin de les aider à réaliser des restaurations de qualité et respectueuses des règles de l'art en cette matière ;
15. **Remboursement** d'une partie (à déterminer) des assurances pour ces résidences afin de reconnaître les coûts supplémentaires occasionnés pour ses propriétés et permettant la reconstruction, en cas de perte totale, avec des techniques et matériaux appropriés ;
16. **Poursuivre avec détermination** l'approche actuelle de préservation et de restauration du patrimoine religieux ;
17. **Renforcer massivement le rôle et les budgets de Télé-Québec** : en faire le fer-de-lance de la diffusion de la culture québécoise ici et à l'étranger. Lui donner la responsabilité et les capacités d'interventions dans les univers numériques et les contenus virtuels. Le doter d'un service d'information et de nouvelles régionales, afin d'améliorer fortement l'information et la diffusion de la culture régionale ;
18. **Apporter un soutien financier aux médias** régionaux privés indépendants (ne faisant pas partie de grands groupes privés) ou communautaires, et même de certains médias nationaux non alignés et totalement indépendants ;
19. **Offrir des déductions fiscales** pour les parents d'enfants inscrits à des activités culturelles ;

20. **Instaurer un Prix national et des prix régionaux** pour souligner les **implications bénévoles** exceptionnelles dans le domaine de la Culture (patrimoine) et des Communications (médias, relations publiques, publicité, etc.) ;
21. **Ajouter une catégorie aux Grands Prix du Québec**, pour souligner les contributions exceptionnelles dans le secteur des industries culturelles et de la communication (relations publiques, publicité, etc.) ;
22. **Renforcement** de la Charte de la langue française ;
23. **Coopération plus intense entre le MCC et le ministère de l'Éducation**, tant pour les questions de formation (cours d'histoire et formations sur les métiers artisanaux traditionnels), que de loisirs ;
24. **Renforcer politiquement et budgétairement** la présence et l'implication du Québec à l'UNESCO et à l'OIF afin d'accroître l'influence du Québec dans le rayonnement de la langue française et des cultures francophones.